



UNSA EDUCATION PICARDIE
4 Rue Paul Sautai
80000 AMIENS
Secrétaire : Pierre Poëssévara
03 22 92 33 63
06 75 23 65 17
picardie@unsa-education.org

DÉCLARATION DE L'UNSA ÉDUCATION au CDEN du 7 mars 2013

Monsieur le Président du CDEN,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA-Education a pris acte des changements positifs intervenus dans l'Education nationale ces derniers mois avec en premier lieu, le changement de méthode puisque les annonces médiatiques intempestives parfois teintées de mépris envers nos collègues ont été remplacées par la concertation et une forme de bienveillance à laquelle nous n'étions plus habitués. Cette nouvelle méthode a permis l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, et la loi dite de refondation a vu le jour. L'UNSA-Education soutient la logique de cette loi qui prend à nouveau en considération l'acte pédagogique qui est au cœur de notre métier, un métier qui s'apprend, ce qui devrait être possible dans les futurs ESPE. Cette loi installe également une véritable continuité école/collège, ce qui ne pourra être que favorable aux élèves les plus fragiles et contribuer ainsi à la démocratisation de la réussite. Cette loi se fait dans un contexte de créations de postes, créations et non plus suppressions... En passant d'une politique de restrictions budgétaires appliquées strictement dans le cadre de la RGPP à une logique dans laquelle l'Éducation est considérée comme un investissement pour l'avenir, nous sommes bien là aussi dans une nouvelle logique. La programmation dans la loi de 54 000 nouveaux postes, dont 14 000 pour le premier degré, en plus de la compensation des départs en retraite est bien la concrétisation de la priorité à l'Education.

L'UNSA-Éducation ne peut que s'en réjouir même si cet investissement dans notre département reste très limité pour la rentrée prochaine et ne suffira pas à lui seul à réparer la casse des années précédentes.

Pour mémoire, l'an dernier le ministère supprimait 75 postes dans les écoles du département de la Somme. Cette année, 15 postes sont attribués dont nous ne retrouvons pas trace dans les documents préparatoires que vous nous avez communiqués. En effet, le différentiel entre vos propositions d'ouvertures et de fermetures est négatif de – 3 postes sans prise en compte des 15 postes cités précédemment.

Certes, vous nous avez indiqué, lors de la réunion du CTSD, devoir garder des postes pour permettre l'accueil des Professeurs des Ecoles Stagiaires. Mais il n'empêche que cette dotation positive n'apportera concrètement pas une amélioration palpable des conditions de travail des élèves et de leurs enseignants.

Par ailleurs, vous prévoyez la fermeture de 17 postes d'animation-soutien dans les écoles relevant pour une très grande majorité de l'éducation prioritaire pour ouvrir 18 postes "Plus de maîtres que de classes", ce qui fait qu'en réalité, vous n'en créez qu'un ! L'UNSA-Education dénonce la précipitation avec laquelle les équipes pédagogiques ont dû rédiger leur projet puisque pour certaines le document à utiliser n'est arrivé dans les écoles que le 4 mars et devait être retourné complété pour le mercredi 6 mars.

Autre souci, l'examen des documents montre que la grande majorité des écoles n'ont pas inscrit les enfants de moins de 3 ans dans leurs prévisions d'effectifs. L'UNSA-Education regrette que votre circulaire relative à la préparation de la rentrée scolaire n'ait pas indiqué cette nouvelle possibilité de faire apparaître les moins de trois ans. L'UNSA-Éducation dénonce cette préparation de la rentrée qui paraît se faire de façon inéquitable. Nous vous demandons de nous communiquer les critères qui ont prévalu pour déterminer vos choix. En effet, à l'examen des documents il apparaît que dans un certain nombre de situations de fermeture, les moins de 3 ans n'apparaissent pas. Dans d'autres situations où les moins de trois ans figurent dans les prévisions, il semble que vous ne les prenez pas en compte. Les mêmes interrogations se posent pour les propositions d'ouverture.

Par ailleurs, l'UNSA-Education s'étonne de constater que les documents préparatoires que vous nous avez adressés pour ce CDEN n'aient pas été modifiés suite à la réunion du CTSD au cours de laquelle de nouveaux chiffres vous ont été communiqués et confirmés par vos services ou les IEN présents.

De même, alors que vous semblez disposer d'une réserve importante de 18 postes, nous ne comprenons pas qu'il n'y ait pas de dotation pour les RASED. Pour l'UNSA Éducation, il est grand temps que les RASED retrouvent les moyens d'aider efficacement, sur tout le territoire, les enfants qui en ont le plus besoin et en particulier dans notre département où deux tiers des postes ont été supprimés et où la tâche est immense pour revenir à un fonctionnement correct.

Votre projet de carte scolaire vient une nouvelle fois impacter les décharges de direction en réduisant les moyens de quelques écoles alors que l'ensemble des directrices et directeurs travaillant dans des conditions difficiles en éducation prioritaire espéraient une amélioration.

Ces inquiétudes ne sont pas de nature à redonner le moral aux équipes qui doivent en plus faire face à une situation très stressante induite par la réforme des rythmes scolaires. L'UNSA-Éducation revendiquait la disparition de l'Aide Personnalisée. Le passage de 60h d'Aide Personnalisée à 36h d'Activités Pédagogiques Complémentaires avec des groupes à

effectif restreint est une première avancée, certes, mais elle n'est pas totalement satisfaisante. Nous continuons à revendiquer l'intégration de ces activités dans les 24 heures d'enseignement. Ces changements dans les rythmes scolaires devraient conduire à avoir au travers du département des modalités de fonctionnement différentes des écoles ce qui induira des conséquences sur les décharges de direction, les temps partiels, les postes fractionnés, les remplacements, ... La mise en place d'un groupe de suivi sur la réforme des rythmes est une demande nationale du SE-UNSA, à laquelle vient de souscrire le ministre. Nous attendons avec impatience de connaître les modalités pratiques d'organisation de ce groupe de suivi dans notre département suite au courrier que le SE-UNSA vous a adressé en ce sens le 27 février.

Dans la mesure où le texte relatif à la réforme des rythmes à l'école primaire prévoit que le DASEN informe le CDEN de la liste des communes ayant demandé le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 avant la fin avril 2013, pouvez-vous nous indiquer la date de ce CDEN ?

Dans le second degré, les conditions de travail des collègues resteront inchangées. Dans les collèges, le H/E reste identique à celui de l'année dernière (1,25). Pour 163 élèves de plus, la DGH progresse de 325,5 heures soit un équivalent d'environ 18 ETP par rapport aux prévisions de l'année dernière. Cette progression s'explique pour partie par la dotation supplémentaire de 6 postes mais pour autre partie par une réduction des moyens attribués aux SEGPA qui perdent 238 heures soit près de 13 ETP d'un enseignant du second degré. Quelle est la volonté des autorités académiques pour la SEGPA ? S'agit-il de programmer à plus ou moins long terme la disparition des SEGPA, politique entreprise avec obstination ces dernières années, malgré nos avertissements, et qui repose sur le principal argument que le taux de scolarisation en SEGPA dans notre département est au dessus de la moyenne nationale ? Les collègues qui orientent les élèves dans ces structures, ceux qui les y accueillent ne le font pas à coup de calculatrice mais avec la conviction que cette structure est la mieux adaptée pour répondre aux besoins de ces élèves. A chacun ses soucis. A chacun ses convictions. Toujours est-il que nos collègues constatent que des élèves qui auraient dû être orientés en SEGPA ne le sont plus et sont ainsi amenés à suivre leur scolarité en classe type, où les enseignants n'ont pas de formation spécifique, où les structures des classes et des emplois du temps ne permettent pas une véritable prise en compte de la grande difficulté scolaire. Dans le même temps, les collègues de SEGPA constatent qu'ils accueillent de plus en plus fréquemment des élèves relevant davantage d'instituts spécialisés. Nous vous alerterons sur les situations les plus alarmantes lors de l'étude des documents.

L'amélioration de la dotation des collèges de la Somme est donc en trompe l'œil. Les conditions de travail dans la plupart des établissements n'empirent pas. Mais elles ne s'améliorent pas pour autant. Nous étions au fond du trou et nous y resterons encore l'année prochaine. Les classes resteront surchargées. Le remplacement ne se fera au mieux qu'avec des TZR « flexibilisés », des personnels précaires appelés au débotté sans avoir pu

recevoir la moindre formation. Les services partagés resteront le lot de très nombreux collègues. Comment dans ces conditions, mettre en œuvre un travail en équipe avec les temps de concertation nécessaires pour encadrer et faire progresser nos élèves ? Dans un tel contexte, les enseignants aimeraient que les corps d'inspection, les chefs d'établissement et les autorités locales de l'Education nationale soient parfois un peu plus compréhensifs.

Nous continuons également de réclamer la fin de l'assouplissement de la carte scolaire et l'abrogation du dispositif ECLAIR, vecteurs de concurrence entre les établissements. Nous exigeons également la fin des cadeaux octroyés à l'enseignement privé, concurrent déloyal de l'école publique.

Enfin, toujours au regard des conditions de travail des personnels, l'UNSA-Education continue d'exiger que les CHS-CT se mettent réellement en état de fonctionner en prenant réellement en compte la dimension CT. Nos exigences sont les mêmes quant à la restauration d'une véritable médecine du travail